

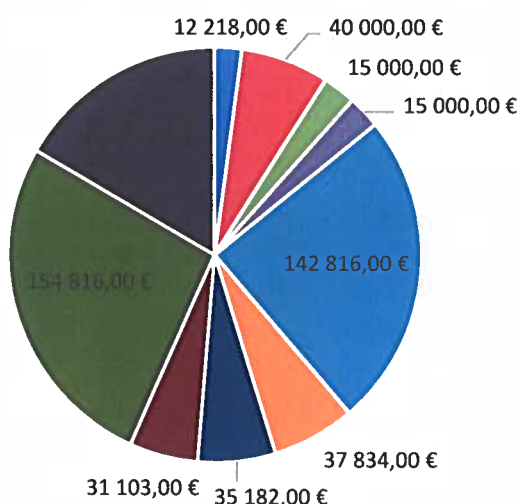
BUDGET PRINCIPAL 2021 - INVESTISSEMENT

La section d'investissement contient les dépenses qui vont augmenter la valeur du patrimoine communal.

Montant global de la section d'investissement :

580 752,00 €

les investissements prévus en 2021 - 580 752 € -



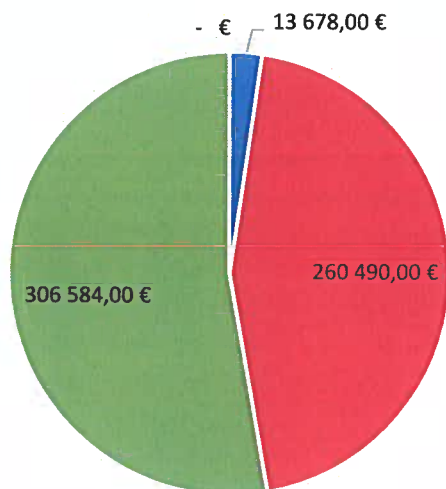
- réhabilitation chemins piétonniers rte Guerfand
- salle Jean Paccaud (volets, climatisation, éclairage extérieur)
- aménagement cimetière (columbarium, jardin souvenir)
- parking place René Cassin
- aménagement ancienne agence bancaire rue du bourg
- aménagements de sites et infrastructures (*)
- aménagements de bâtiments (**)
- achat de matériel d'investissement (***)
- opérations financières et remboursement de la dette (148 449 € capital remboursé)
- déficit d'investissement reporté

(*) aménagements de sites et infrastructures : participations aux syndicats pour les extensions de réseaux et l'éclairage public, travaux forestiers, fontaine champ de foire, îlot/trottoirs Perrigny, borne incendie, signalisation routière, radar pédagogique, zone de stockage communale les Quarts

(**) aménagements de bâtiments : travaux d'accessibilité (ADAP), sécurisation Agence Postale, alarme atelier, divers petits aménagements dans mairie, écoles, poids public

(***) matériel d'investissement : caroteuse, mobilier pour bibliothèque et archives, matériel divers, 3 défibrillateurs, téléphonie et matériel informatique pour mairie et écoles.

les recettes pour financer les investissements - 580 752 € -



- participations financières et subventions diverses (*)
- opérations financières (**)
- virement de la section de fonctionnement
- Pas de recours à l'emprunt prévu

(*) Remboursement de 615 € de frais de notaire sur achat terrain. Subventions du Conseil Départemental de Saône et Loire : 964 € pour le mobilier à la bibliothèque et 6 099 € pour l'amélioration thermique de la salle Jean Paccaud. Subvention de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale : 6 000 € pour la sécurisation de l'Agence Postale.

(**) les opérations financières sont constituées de la couverture du besoin de financement 2020, du Fond de compensation de la TVA, des amortissements de subventions d'équipement versées, des recettes de la taxe d'aménagement.